

Toulouse le 3 juillet 2023

Arrêté

Le Président de la Commission exécutive,

Vu les Articles L. 146-10, R. 146-32 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le point III de l'article 11 de la Convention constitutive de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute-Garonne,

Vu l'arrêté du 1^{er} avril 2021 portant nomination des conciliateurs de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute-Garonne à compter du 1^{er} avril 2021,

Arrête

Article 1^{er} :

La désignation des personnes qualifiées au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute-Garonne comme suit :

- Madame Carole FABRE BIGNAUX
- Madame Pascale VIGUE.

Article 2 :

L'arrêté du 1^{er} avril 2021 précité est abrogé.

Article 3 :

Ce présent arrêté prend effet au 3 juillet 2023.

Article 4 :

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute-Garonne et sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.



Alain GABRIELI

Pour le Président
De la Commission exécutive,
et par délégation,
le Vice-président chargé des
personnes âgées, des
personnes handicapées et de
l'accès aux soins